

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 3 octobre 2024 à 12H15

Présent-e-s

Présidence : Simon Rowell

Membres : Emile Blant, Nathalie Pignard-Cheynel (en remplacement du Doyen Peter Fiechter), Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Sandy Maillard, Dimitri Paratte, Loris Petris, Michael Saul, Ola Söderström, Dimos Tychalas, Nesa Zimmermann

Membres du Rectorat
(voix consultatives):

Evelyne Clerc, Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Saskia Bindschedler, Cédric Brunner, Philip Brunner, Nicolas Chappuis, Paul Cotofrei, Peter Fiechter, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Emilie Schranz, Benoît Valley

Membres du Rectorat
(voix consultatives) :

Felix Kessler

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Approbations :
 - De l'ordre du jour
 - Du PV de la séance du 19 septembre 2024
2. Mot du Rectorat
3. Bilan de la LUNE, discussion et vote sur les recommandations du groupe de travail et retours des membres (selon document mis en ligne ; cf. email du 23.09.2024)
4. Discussion suite à l'interpellation de l'ACINE concernant les tarifs de bibliothèque
5. Divers – manque représentant-e-s au Bureau

Procès-verbal

Le président Simon Rowell (SR) souhaite la bienvenue à tout le monde.

1. Approbations :

- **De l'ordre du jour**
Approuvé
- **Du PV de la séance du 19 septembre 2024**
Approuvé

2. Mot du Rectorat

Le Conseil fédéral a annoncé vendredi un large plan d'économies, basé sur le rapport Gaillard présenté début septembre de 4 milliards de francs. Malheureusement, la formation et la recherche n'ont pas été épargnées. Une réduction de 10% du soutien fédéral au Fonds national suisse, à Innosuisse et à la recherche de l'administration doit permettre d'économiser plusieurs millions (1 à 2 millions) dès 2026. Plusieurs domaines touchent donc les Hautes Ecoles et le domaine de l'éducation. Cela concerne les PgB durabilité, diversité, digitalisation, relève académique. Une augmentation des taxes universitaires est également incluse dans le paquet. On ne sait pour l'instant pas encore comment les coupes pour les PgB seront faites. C'est en discussion. On s'attend à une suppression des contributions liées à des projets (PgB) à partir de 2026. Les mesures seront débattues par les Chambres fédérales l'année prochaine.

3. Bilan de la LUNE, discussion et vote sur les recommandations du groupe de travail et retours des membres (selon document mis en ligne ; cf. email du 23.09.2024)

Le document est conséquent. SR remercie toutes les personnes qui ont donné des suggestions. Plusieurs membres reconnaissent également le travail effectué par les auteur-e-s du document en question et le temps consacré à sa création et sont très reconnaissant-e-s envers elles/eux.

Un membre indique que si on prend remarque par remarque, page par page, on risque de s'enliser car le document est très long. Ce qui est décisif sont les suggestions à la fin. Il propose de commencer par les suggestions qui sont le corps du document, discuter des propositions/suggestions/questions et de les voter le cas échéant. Si elles sont refusées, cela ne sert à rien les discuter en détail. Cela facilitera grandement la tâche et explicitera certains points qui en ont besoin. Il serait également bien de discuter de ce qu'on veut faire passer dans ce rapport et, en fonction des conclusions, voir ce qui est moins prioritaire. Il est important de savoir à quoi sert ce rapport et qui va le lire. Il va devenir un rapport public, il faut donc mesurer la portée de certains termes qui figurent dans le rapport. Cela permettra une meilleure vue transversale et générale.

Le vice-président M. Dimitri Paratte et auteur du texte indique qu'il est d'accord sur le processus proposé, mais rappelle que les auteurs du texte ont estimé qu'il était crucial de répondre au Grand Conseil (GC) en raison du postulat et du financement attribué à l'Université de Neuchâtel (UniNE) en soulevant les diverses problématiques importantes citées dans les 3 points ci-après.

- 1.** Le financement des projets de recherche doit être transparent et éthique pour éviter des partenariats problématiques, tels que ceux avec l'industrie du tabac ou des universités non conformes au droit international. En mai, un collectif s'est réuni pour discuter de ces enjeux, et le Rectorat a créé une commission temporaire d'experts de diverses disciplines. Cette commission ad hoc a pour mission de définir les critères nécessaires avant de s'engager dans des collaborations institutionnelles de recherche et d'enseignement. Ce sujet crucial devra être rediscuté à l'avenir pour assurer des pratiques de recherche responsables et éthiques.
- 2.** Conditions de travail du corps intermédiaire. Pour réduire la précarité des employés en CDD à l'université, il est essentiel d'introduire des mesures spécifiques. Cela inclut l'amélioration des conditions de travail et le soutien à la relève académique, afin de garantir la stabilité et l'attractivité des postes. Le Corps intermédiaire, bien que très important, est actuellement sous-représenté, notamment dans la LUNE. Des efforts doivent être faits pour mieux représenter ce groupe et améliorer les conditions de travail des membres de ce corps.

3. Valorisation du travail des étudiant-e-s membres de l'AU et représentation des corps dans l'AU. Il existe actuellement une surreprésentation du corps professoral au sein de l'AU par rapport aux autres corps. Pourtant, les étudiant-e-s et le corps intermédiaire sont proportionnellement plus nombreux dans la population universitaire. De plus, ces deux groupes s'investissent dans l'AU sur leur temps libre, contrairement à d'autres corps. Il est donc crucial de valoriser leur travail et d'assurer une représentation équitable de tous les corps au sein de l'AU pour refléter fidèlement la diversité de la communauté universitaire.

Ce ne sont pas des éléments législatifs de la LUNE, mais cela préoccupe le législateur cantonal dans son rôle de haute surveillance et d'autorité législative

En très bref résumé, voici le déroulement de la séance dans l'heure qui suit :

SR projette le document d'origine envoyé aux membres avec les remarques des membres des pages 13-14-15. L'AU discute chacune des 14 suggestions en détail. Elle décide si elle les amende, supprime ou complète selon validation par vote. L'AU choisit de présenter sa position sous la forme de propositions argumentées. L'objectif est de mettre en exergue des préoccupations et des pistes de réflexion, qui reflètent une vision partagée par toutes et tous les représentant-e-s de l'AU qui représente les 4 corps, à savoir l'entier de la communauté. C'est le Bureau avec l'aide des membres volontaires qui finalisera la rédaction du document relatif à la consultation sur la LUNE, conformément aux discussions. En tout, avec les discussions du jour, le texte comporte 11 suggestions, qui sont toutes approuvées lors de la séance. À la fin de la séance, un membre exprime son désaccord avec l'idée de ne faire figurer que les suggestions dans le document final. Il souligne que, contrairement à une consultation sur un projet de loi, il est essentiel que les suggestions soient accompagnées de propositions concrètes et mises en contexte. Selon lui, l'organe législateur doit comprendre pourquoi ces recommandations sont pertinentes dans le contexte spécifique de l'université. Sans ce contexte, il y a un risque que les recommandations ne soient pas correctement interprétées. Il suggère de prendre le temps de rediscuter au moins une partie du texte pour s'assurer que chaque recommandation est bien expliquée et justifiée. Mais malheureusement le temps manque. Sur la base des suggestions qui ont été approuvées aujourd'hui, le Bureau propose de soumettre un nouveau texte avec les suggestions un peu retravaillé qui soulèvera la problématique et contexte. Le texte sera soumis par voie de circulation prochainement. Les membres approuvent cette procédure par 11 voix pour.

Le vice-président M. Dimitri Paratte exprime une problématique récurrente concernant l'implication du corps professoral. DP a passé beaucoup de temps à rédiger un texte de base détaillé avec quelques membres, mais sans la participation active du corps professoral. Ce dernier a peu contribué à la rédaction initiale mais a beaucoup commenté le document par la suite. DP estime qu'il aurait été préférable que le corps professoral participe dès le début au groupe de travail pour éviter la situation actuelle. Ce manque d'investissement du corps professoral dans l'AU n'est pas nouveau. DP propose de soumettre un texte avec les suggestions reçues et, en cas de refus, de pouvoir présenter un rapport de minorité nominatif signé. L'AU décide de spécifier dans un avant-propos que les propositions visent à mettre en lumière des préoccupations et des pistes de réflexion partagées par la communauté universitaire. Elles seront rédigées de manière concise pour encourager des discussions approfondies au sein des instances législatives compétentes.

*Pour information **après** la séance : le projet retravaillé est voté et validé par voie de circulation le jeudi 17 octobre par 16 pour, 1 contre et 1 abstention. Le projet final est en envoyé au rectorat le 18 octobre 2024. Voir le projet final **en annexe**.*

4. Discussion suite à l'interpellation de l'ACINE concernant les tarifs de bibliothèque

Ce point n'est pas traité par manque de temps et est reporté à la prochaine séance plénière.

5. Divers – manque représentant-e Bureau

Deux places vacantes sont à repourvoir au Bureau. Toute ou tout membre intéressé-e est prié-e de s'annoncer.

Rappel : Durant la séance, il a été mentionné que lors des prochaines réunions, l'AU pourra faire une synthèse des réflexions issues de la conférence de M. Denzler ainsi que discuter du tarif des bibliothèques. De plus, elle reviendra sur les séances des 5 et 12 décembre, qui seront consacrées à l'audition et au préavis sur les candidatures au poste de la prochaine personne rectrice.

La séance est levée à 14h00.

Annexe :

Réponse de l'Assemblée de l'Université à la consultation relative au postulat sur l'évaluation de la LUNE

Avant-propos :

Afin de répondre au postulat 23.222 du Grand conseil neuchâtelois et à la demande subséquente du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD) au Rectorat, l'Assemblée de l'Université (AU) a choisi de présenter sa position sous la forme de propositions argumentées. L'objectif est de mettre en exergue des préoccupations et des pistes de réflexion, qui reflètent une vision partagée par les représentant-e-s l'ensemble de la communauté siégeant au sein de l'AU. Les propositions ci-dessous sont donc volontairement rédigées de façon concise et de sorte à engendrer des discussions plus approfondies au sein des instances législatives compétentes. Elles ne sont pas hiérarchisées par importance.

Propositions :

- 1. Clarification de la loi concernant le rôle effectif du Conseil de l'Université (CU) :** Préciser explicitement les compétences et responsabilités du CU, en veillant à ce que son rôle soit clairement délimité afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation de ses attributions.
Argument : Le Conseil de l'Université (CU) joue un rôle clé dans la gestion stratégique et la relation avec l'État. Toutefois, sa fonction de représentation de la communauté universitaire a été fortement limitée depuis la mise en place de la LUNE, en particulier dans la représentation des différents corps universitaires. Il est essentiel de clarifier les compétences et les responsabilités effectives du CU pour qu'il remplisse sa fonction d'organe externe stratégique mais néanmoins participatif et représentatif de la communauté universitaire et régionale de l'arc jurassien.
- 2. Simplification de la procédure d'élaboration des documents stratégiques :** Fusionner ou rationaliser les étapes d'élaboration de la vision stratégique, du plan d'intentions, du mandat d'objectifs et du contrat de prestations, afin de réduire les doublons et d'améliorer la lisibilité des processus entre l'État et l'Université.

Argument : La révision de la LUNE a instauré un processus contractuel entre l'État et l'Université, comprenant une vision stratégique et un plan d'intentions. Ce processus reste complexe et manque de lisibilité, ce qui peut freiner la réactivité et l'efficacité de l'institution. Une simplification de cette procédure améliorerait la collaboration entre l'État et l'Université tout en renforçant l'autonomie institutionnelle.

- 3. Clarification des compétences réglementaires selon les articles 19 et 27 :** Harmoniser les dispositions concernant les compétences réglementaires de chaque instance universitaire pour éviter des conflits de compétence entre les différents organes.

Argument : Les articles 19 et 27 de la LUNE décrivent les compétences respectives du Rectorat et de l'AU en matière réglementaire. Le Rectorat adopte les réglementations d'application générale que la loi place dans sa compétence ; et l'AU adopte tous les règlements d'application générale qui ne sont pas de la compétence d'un autre organe. Cette ambiguïté crée des difficultés dans l'adoption et la mise en œuvre des règlements. Une clarification est nécessaire pour éviter les conflits de compétence et assurer une application cohérente de la loi. En tant qu'organe représentatif et large, l'AU penche pour un recentrage du débat réglementaire en son sein, sans destituer les facultés de leurs compétences et autonomie.

- 4. Renforcement des Conseils de Faculté :** Prévoir des prérogatives supplémentaires pour les Conseils de Faculté, afin de promouvoir une gestion plus autonome et efficiente des facultés.

Argument : Les Conseils de Faculté jouent un rôle crucial dans la gouvernance interne des facultés. Cependant, leur pouvoir décisionnel est parfois restreint par des réglementations sur lesquelles ils n'ont pas ou peu d'emprise. Il est important de renforcer ces Conseils, notamment lorsqu'aucune autre disposition légale ne donne compétence à un autre organe, et de clarifier d'éventuelles confusions en termes d'attribution de compétences.

- 5. Clarification du préavis pour le renouvellement du Rectorat :** Définir plus précisément les modalités d'émission du préavis mentionné à l'article 20 al. 2 LUNE, ainsi que le poids effectif de ce préavis dans le processus de décision du renouvellement du Rectorat.

Argument : L'article 20 al. 2 de la LUNE mentionne la nécessité d'un préavis de l'AU pour le renouvellement du Rectorat, mais les modalités de ce préavis sont insuffisamment définies. Un cadre plus clair améliorerait la transparence et l'efficacité du processus de renouvellement, définirait le rôle de l'AU dans ce processus et renforcerait ainsi la gouvernance interne de l'Université.

- 6. Uniformisation des statuts et renforcement institutionnel :** Définir plus précisément les rôles des instances représentatives telles que la FEN, l'ACINE et la Commission PATB, tout en garantissant leur autonomie vis-à-vis du Rectorat, notamment en renforçant leur représentation et leur rôle dans les décisions stratégiques.

Argument : La Fédération des étudiant-e-s (FEN), l'Association du corps intermédiaire (ACINE) et la Commission du personnel administratif, technique et bibliothécaire (PATB) jouent un rôle essentiel au sein de la communauté universitaire. Toutefois, leurs statuts et leur autonomie institutionnelle vis-à-vis du Rectorat nécessitent une uniformisation et un renforcement pour garantir une représentation équitable, ainsi qu'un pouvoir d'action effectif. Par ailleurs, l'ACINE est la seule structure de corps qui n'est pas instituée dans la LUNE. Elle bénéficierait d'y être expressément mentionnée au même titre que les autres corps cités.

- 7. Recomposition de l'AU :** Ajuster la composition de l'AU de manière à inclure de façon équilibrée les professeur-e-s, les étudiant-e-s, les membres du corps intermédiaire et le PATB (personnel administratif, technique et de bibliothèque), garantissant ainsi une représentation diversifiée.

Argument : La composition actuelle de l'AU, avec une forte présence professorale, déséquilibre la représentation des autres corps universitaires (étudiant-e-s, corps intermédiaire et PATB). Une recomposition qui inclurait davantage de membres issus de ces groupes renforcerait la fonction de l'AU, sa fonction de représentativité de la communauté universitaire dans son ensemble et, partant, sa légitimité. Concrètement, l'AU pourrait ainsi être composée, de 16 membres du corps professoral, 8 membres du corps étudiantin, 8 membres du corps intermédiaire et 4 du PATB.

- 8. Fixation de la taxe universitaire :** Fixer une taxe universitaire d'un montant tel qu'il respecte la fonction d'utilité publique fondamentale de l'Université de démocratisation des savoirs, de promotion de l'égalité des chances et d'accessibilité pour tous-tes.

Argument : Le maintien au niveau actuel de la taxe peut être une stratégie gagnante à long terme pour Neuchâtel, relativement peu chère en comparaison avec les autres cantons universitaires. L'Université doit proposer une taxe qui garantisse son accessibilité au plus grand nombre et qui lui permette de rester attractive. L'AU pourrait par exemple se charger de fixer le montant de cette taxe, en veillant à concilier les missions et l'attractivité de l'Université (notamment son financement durable).

- 9. Limitation de la précarité et amélioration des conditions de travail :** Introduire des dispositions plus spécifiques visant à réduire la précarité des employé-e-s en CDD, tout en favorisant la relève académique et en assurant de meilleures conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

Argument : La précarité des contrats à durée déterminée (CDD) au sein de l'Université est un enjeu majeur, particulièrement pour les membres du corps intermédiaire. Il est nécessaire d'élaborer des dispositions visant à améliorer les conditions de travail, à favoriser la relève académique et à garantir la stabilité et l'attractivité de ces postes ainsi que la situation des personnes qui les occupent.

- 10. Renforcement de la mission d'inclusivité :** Insérer explicitement la notion d'inclusivité dans l'article 7 al. 1, en s'assurant que l'Université mette en œuvre des dispositions concrètes favorisant la diversité et l'égalité.

Argument : L'Université s'engage déjà dans la promotion de l'inclusivité, mais cette mission doit être encore mieux intégrée dans la législation. En mentionnant explicitement l'inclusivité dans l'article 7 al. 1 de la LUNE, l'Université renforcerait son engagement à offrir un environnement équitable et diversifié pour tous ses membres et devrait travailler à la mise en place effective de dispositions concrètes.

- 11. Contribution au développement durable :** Préciser les actions que l'Université doit entreprendre pour contribuer au respect des objectifs de développement durable, en alignant ses pratiques avec les normes internationales en matière d'écologie et de durabilité.

Argument : L'Université a un rôle crucial à jouer dans la promotion du développement durable, tant dans ses pratiques académiques que dans sa gestion quotidienne. L'article 7 al. 3 pourrait préciser concrètement les actions que l'Université s'engage à entreprendre pour respecter les objectifs de développement durable

L'Assemblée de l'Université souhaite encourager une réflexion approfondie sur l'évolution de la Loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE). Les propositions formulées visent à renforcer la gouvernance, l'efficacité, et la représentativité de l'institution tout en soutenant son rôle essentiel dans la société. L'objectif est d'ouvrir un débat constructif qui permettra à l'Université de continuer à remplir ses missions dans un cadre adapté aux défis contemporains.